

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 18 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Bernadette SABATHIER, Maire

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine

Absents : néant

Secrétaire de séance : Madame Lydie PASKA

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2026

Vote à l'unanimité

2) Demande de subvention au Département pour columbarium (devis Faulong) dans le cadre du F.A.R.

Acquisition de 8 cases supplémentaires à poser sur celles d'origine pour un montant de 8 304 € H.T.

Plan de financement :

- Département : 4 152 € (50 %)
- Autofinancement : 4 152 € (50 %)

Vote à l'unanimité

3) Fixation des tarifs de photocopies

- A4 – Noir et Blanc : 0,15 euros TTC
- A4 – Couleur : 0,30 euros TTC
- A3 – Noir et Blanc : 0,30 euros TTC
- A3 – Couleur : 0,60 euros TTC

Vote à l'unanimité

4) Fixation des Tarifs Fourrière animaux

Forfait Capture / transport

- Animaux de compagnie (*Chien, chat*) : 50 euros TTC par animal
- Gros bétail (bovin, équin) : 90 euros TTC par animal
- Ovins / Caprins : jusqu'à 5 têtes, forfait : 60 euros TTC
- Ovins / Caprins : de 6 à 10 têtes, forfait : 100 euros TTC
- Ovins / Caprins : au-delà de 10 têtes, forfait : 100 euros + 5 euros TTC par tête supplémentaire

Indemnités journalières de gardiennage et nourriture

- Animaux de compagnie (*Chien, chat*) : 15 euros TTC / animal / jour entamé
- Gros bétail (bovin, équin) : 90 euros TTC par animal : 30 euros TTC / tête / jour entamé
- Ovins / Caprins : 5 euros TTC / tête / jour

Frais de vétérinaire, soins ou identification

- Toutes catégories : frais réels (sur facture)

5) Vente à Monsieur et Madame Laurent Séguélas

- Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie (Parcelle Section E n° 1217 suite à bornage) et incorporation dans le domaine privé communal,
- Régularisation de vente, cession à l'euro symbolique de la parcelle Section E n° 1217 au profit de Monsieur Laurent SÉGUÉLAS
-

6) Convention avec France Travail pour la création d'un point Contact France Travail au P.I.N.T.

Vote à l'unanimité



7) Désignation élus pour la Commission Site Patrimonial Remarquable

Titulaires :

- Bernadette SABATHIER
- Benjamin BLUTHE-RAMONE
- Jean-François BEFFEYTE
- Marie-Anne SOMA
- Jérôme CAZABAT

Suppléants :

- Élodie Martinez
- Adrien Duplan
- Audrey Rodriguez
- Ghislaine Corrieri
- Sonia Benaniba

Vote à l'unanimité

8) Désignation d'un référent santé-environnement (ARS)

Adrien Duplan

Vote à l'unanimité

9) Informations et questions diverses

• Pôle de Santé

Rencontre - à notre demande et en l'absence de toute communication vers la municipalité et autres professionnels de santé galanais qui nous ont confirmé ne rien savoir de ce projet - de Marie Puyau et Isabelle Decoster, infirmières libérales installées à Galan depuis 01 2018 qui envisagent, via leur SCP, la création d'un Pôle de Santé au rez de chaussée de la Maison des Baïses (convention de location conclue avec la Communauté des Communes, propriétaire de ce bâtiment). Ce Pôle Santé vise à « répondre aux besoins d'accès aux soins pour les personnes âgées, isolées, mais aussi fragiles, qui peuvent être confrontées à des difficultés de santé, qu'elles soient temporaires ou liées au vieillissement ». Ce projet serait encore en phase de structuration. Ces dames nous assurent ne pas accueillir de professionnels de santé qui viendraient concurrencer l'offre actuelle. Locataire des lieux la SCP affirme agir bénévolement et accueillir gratuitement : coordination infirmière locale, soutien psychologique, actions de prévention avec la Mutualité Française, La ligue contre le cancer et le dispositif ICOPE. A suivre attentivement.

• Retable du maître-autel de l'Église

Offert par la famille Castets, le Retable du maître-autel de notre Église Saint-Julien de Galan est désormais officiellement inscrit au titre des Monuments Historiques au titre des objets mobiliers. Cette reconnaissance de l'État vient saluer la valeur historique et artistique exceptionnelle de notre patrimoine communal.

• Projet d'animation sur les haies champêtres et leur rôle

Un projet de rencontre citoyenne co-organisé avec la MNE65 (Maison Nature et Environnement) a été abordé pour que tout le monde comprenne bien le rôle majeur des haies champêtres : leurs essences locales, leur rôle pour la biodiversité, l'ombrage et la lutte contre l'érosion, avec un zoom sur les haies et le patrimoine arboré de Galan. Afin d'y intégrer un volet pédagogique avec les enfants des écoles, l'événement est programmé pour septembre-octobre. Les dates définitives seront fixées prochainement.

• Réponse de la préfecture à notre demande d'accompagnement des projets de la commune.

En attente de la nomination du sous-préfet qui reprendra contact avec nous.

Fin de séance à 20H25

La Maire, Bernadette SABATHIER

La secrétaire de séance, Lydie PASKA

